

Color Run

REGLEMENT

La COLOR RUN est une manifestation pédestre de 2,5 km ou 6,5 km, non chronométrée à allure libre en individuelle ou en équipe.

Elle est ouverte à tous à partir de 5 ans.

Elle se tiendra le samedi 31 Août 2024 sur la commune d'Abbeville Saint Lucien dans le département de l'Oise.

Le retrait des tee-shirts et des lunettes (pour les 200 premiers inscrits) sera possible à partir de 15 heures le samedi 31 Août 2024.

Le premier départ sera lancé à 17 heures.

Un échauffement est prévu 30 minutes avant le départ.

ORGANISATEUR

Mairie d'Abbeville Saint Lucien — 1 rue de la Mairie — 60480 ABBEVILLE SAINT LUCIEN

Téléphone : 03.44.79.13.35 — Mail : color.run.asl@gmail.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne peut participer à la COLOR RUN à condition :

- De reconnaître, de par son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions,
- De reconnaître être apte médicalement à participer à cette épreuve,
- De remplir l'âge requis :
 - Etre âgé d'au moins 5 ans
 - Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire
- De s'acquitter de l'inscription.

INSCRIPTIONS

L'inscription à cet évènement se fait soit :

- Via le site internet www.abbeville-saint-lucien.fr (avec envoi du règlement par courrier ou règlement en ligne),
- Par voie postale à l'adresse de la mairie,
- Le jour de la course avec une majoration de 2€.

Les tarifs :

- Enfant de moins de 12 ans est de 5€ + 2€ sur place
- Adulte à partir de 12 ans et plus est de 9€ + 2€ sur place
- Enfant de la commune jusque 18 ans GRATUIT

TENUES

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, ne présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

La poudre peut tacher les vêtements.

PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site internet www.abbeyville-saint-lucien.fr.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisé par des panneaux. Les participants devront impérativement respecter les consignes des signaleurs présents.

SANCTIONS

Toute infraction constatée par l'organisateur entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon de déchets sur le parcours.

SECURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

L'organisateur rappelle aux participants qu'ils sont les premiers responsables de leur sécurité, et qu'ils ont devoir de porter assistance à tout autre si nécessité.

ASSURANCE

Responsabilité civile

Nous rappelons aux participants la nécessité de souscrire une assurance dommages corporels individuelle.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Chaque participant se porte également garant financièrement en cas de dégradation volontaire qu'il pourrait occasionner durant cette manifestation.

Chaque participant renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'organisateur.

Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessures, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au moment de la COLOR RUN.

MODIFICATION — ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité des participants, ou en cas de refus des autorités, l'organisateur se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à la COLOR RUN, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire sur tout support de communication et par tout moyen, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation dans le cadre de cet événement.

L'organisateur s'interdit expressément toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

La participation à la COLOR RUN implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.